



Sommaire

Sommaire	1
1. <i>Domaine d'application</i>	2
2. <i>But</i>	2
3. <i>Mesures de sécurité et Sécurité au travail</i>	2
4. <i>Abréviations et définitions</i>	2
4.1 <i>Abréviations</i>	2
4.2 <i>Définitions</i>	2
5. <i>Responsabilités</i>	2
6. <i>Équipement et matériel</i>	2
6.1 <i>Équipement</i>	2
6.2 <i>Matériel</i>	2
7. <i>Description / Mode opératoire</i>	3
7.1 <i>Demande d'analyses</i>	3
7.2 <i>Liste des analyses</i>	4
7.3 <i>Commande de produits sanguins</i>	5
7.3.1 <i>Commande nominative</i>	5
7.3.2 <i>Commande non nominative</i>	5
7.4 <i>Irradiation de produits sanguins</i>	6
7.5 <i>Produits sanguins disponibles à l'UMT</i>	7
7.6 <i>Identification des produits sanguins</i>	8
7.7 <i>Transport des produits sanguins</i>	9
7.8 <i>Traçabilité</i>	10
7.9 <i>Hémovigilance</i>	10
8. <i>Documentation /Archivage</i>	11
9. <i>Documents liés</i>	11
10. <i>Références</i>	11
11. <i>Annexe</i>	11
12. <i>Suivi des changements</i>	11



1. **Domaine d'application**

Document à l'attention des clients externes de l'UMT.

2. **But**

Décrire les prérequis nécessaires de la part des clients externes pour demander des analyses ou pour obtenir des PSL.

3. **Mesures de sécurité et Sécurité au travail**

NA

4. **Abréviations et définitions**

4.1 **Abréviations**

<i>Abréviations</i>	<i>Description</i>
ASMT	Association Suisse de médecine Transfusionnelle
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
UMT	Unité de Médecine Transfusionnelle
EDTA	Éthylène Diamine Tétra-Acétique
SAS	Service d'Accréditation Suisse
TA-GVHD	Maladie greffon contre hôte associée à une transfusion
T-CH CRS	Transfusion Suisse
CHUV	Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

4.2 **Définitions**

<i>Terme</i>	<i>Description</i>
NA	

5. **Responsabilités**

<i>Rôle</i>	<i>Responsabilité</i>
NA	

6. **Équipement et matériel**

6.1 **Équipement**

<i>Équipement utilisé</i>
NA

6.2 **Matériel**

<i>Matériel utilisé</i>
NA



7. Description / Mode opératoire

7.1 Demande d'analyses

Pré-analytique :

Sous la responsabilité du client (identification des patients, ordre des prélèvements, etc.). Le prélèvement des échantillons pour les analyses immunohématologiques doit être conforme aux recommandations de l'ASMT.

Demande urgente :

- Toute demande urgente doit être annoncée par téléphone.
- Un supplément (OFAS 4706.00) est facturé pour les prestations demandées la nuit (de 19h00 à 7h00 heures), le dimanche et les jours fériés.

Formulaire de demande :

- Chaque prélèvement est accompagné d'un bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033), correctement rempli (une demande de modification administrative comme un changement d'adresse ou de destinataire de la facture, faite ultérieurement à la demande d'analyse générera Fr. 30.- de frais supplémentaires).
- , ainsi que tout autre document utile à la compréhension du cas. Préciser s'il s'agit d'une femme enceinte et la date d'injection de l'anti-D (Rhophylac®) ou si le tube contient du sang de cordon.
- La date du prélèvement doit être spécifiée pour chaque tube.
- Un contrôle des groupes sanguins ABO et RhD est réalisé systématiquement sur chaque prélèvement sauf lors de demande de recherche d'agglutinines froides.

Echantillons :

- Chaque prélèvement doit être identifié au minimum par le nom, le prénom et la date de naissance complète du patient. L'UMT décline toute responsabilité quant aux résultats d'analyses effectuées à partir d'un prélèvement hémolysé ou dilué et se réserve le droit de refuser un échantillon non conforme, identifié de façon incomplète ou dont l'identité n'est pas concordante avec le bon de demande d'analyses.
- En principe l'UMT n'accepte que des échantillons EDTA, non décantés.
- La quantité minimale de sang à prélever est indiquée sur le bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033). Pour le suivi de grossesse une quantité minimale de 4.9 ml est nécessaire.
- Les prises capillaires ne sont acceptées que pour les bébés de moins de 3 mois (joindre un échantillon de la mère).
- Pour la recherche d'agglutinines froides ou lors d'un bilan d'hémolyse, un des échantillons doit être transporté dans un thermos à 37°C si possible non décanté ou alors immédiatement décanté après 2 heures d'incubation à 37°C puis transporté à température ambiante. Le second échantillon doit rester à température ambiante. Ces prélèvements ne vont en aucun cas au réfrigérateur !

Cas complexes :

- L'UMT se réserve la possibilité d'effectuer des analyses complémentaires ou de sous-traiter les cas complexes au laboratoire de référence de Transfusion Interrégionale CRS SA à Berne (ceci est précisé dans le commentaire accompagnant les résultats).

Résultats :

- Les résultats sont transmis par courrier au demandeur, accompagnés d'une carte de groupe sanguin. Celle-ci doit être remise au patient, en particulier lorsque des anticorps ont été mis en évidence.
- Les commentaires figurant dans les rapports de l'UMT peuvent être copiés, pour autant que la source soit citée.



UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT

- Les résultats préliminaires des analyses demandées en urgence sont transmis par fax ou par email. La confidentialité des données transmises doit être garantie, en tout temps, par le demandeur.

7.2 Liste des analyses

Les prestations de laboratoire sont codifiées selon la liste des analyses avec tarif de l'OFAS.

Dénomination	Code OFAS	Points
Contrôle ABO et RhD	1012.00	17.1
Groupage ABO et RhD	1013.00	17.1
Test direct à l'antiglobuline humaine polyspécifique ou monospécifique (IgG, sous-classe IgG, IgM, IgA, C3d) (par antisérum utilisé)	1281.10	11.3
Spécification des anticorps anti-érythrocytaires si plus de 2 anticorps	1285.00	195
Spécification des anticorps anti-érythrocytaires	1286.00	66
Recherche d'anticorps anti-érythrocytaires	1288.00	33
Titration d'anticorps anti-érythrocytaires (grossesse, par spécificité)	1289.00	28
Détermination groupes A1, A2, A1B, A2B	1290.00	5.7
Détermination des sous-groupes A ou B faibles	1291.00	60
Détermination d'autre antigène érythrocytaire	1292.00	11.3
Elution, spécification d'anticorps anti-érythrocytaires fixés	1293.00	160
Test d'adsorption pour spécification anticorps anti-érythrocytaires	1295.00	130
Titre du test direct à l'antiglobuline (avec anti-IgG)	1296.00	28
Elution, spécification d'anticorps anti- ABO chez le nouveau-né	1332.00	29
Anticorps immuns du système ABO	1435.00	69
Isoagglutinines, titre (par hématie A1 ou B)	1476.00	28
Dépistage agglutinines froides	1483.00	9.2
Phénotype Rhésus	1653.00	27
Titre d'agglutinines froides (par hématie adulte ou nouveau-né)	1726.00	10.1
Type and Screen, contrôle AB/D par CE	1745.00	7.2
Test de compatibilité	1744.00	27

Méthodes d'essai :

- Méthodes commerciales installées et validées (selon les techniques du fabricant) ou internes (validées), qui respectent les recommandations de Transfusion Suisse (T-CH CRS).
- Au vu du caractère qualitatif des méthodes, l'incertitude de mesure n'est pas applicable aux analyses immuno-hématologiques.
- D'autres renseignements peuvent être obtenus sur la page de l'UMT du registre du SAS (numéro d'accréditation 371) : www.sas.admin.ch/sas/fr/home/akkreditiertestellen/akkrstellensuchesas.html



7.3 Commande de produits sanguins

7.3.1 Commande nominative

Commande :

- Toute commande doit être effectuée au moyen d'un bon de demande d'analyses de l'UMT (n°033) et envoyée à l'adresse email umt.urgences@chuv.ch. Les commandes urgentes doivent également être annoncées par téléphone.

Tests pré-transfusionnels :

- Les tests pré-transfusionnels sont effectués selon le principe du « Type & Screen », sauf indication de compatibiliser.
- Ils sont valables quatre jours, jour du prélèvement compris. L'UMT décline toute responsabilité lorsque des concentrés érythrocytaires préparés depuis plus de quatre jours sont transfusés.

Libération des produits :

- Des produits sanguins nominatifs ne peuvent être délivrés par l'UMT que si les groupes sanguins ABO RhD sont confirmés. Ceci implique l'envoi de deux échantillons sanguins (chacun accompagné d'un bon de demande d'analyses de l'UMT), prélevés séparément l'un de l'autre ou d'un seul échantillon accompagné soit d'une copie de la carte de groupe valide (datant de moins de 20 ans) ou d'un rapport avec signature comportant le résultat d'une détermination de groupe ABO et RhD.

Validité des PSL

- La date de péremption des CE est au moins équivalente à la date de validité des tests pré-transfusionnels. Les CE pédiatriques sont valables 9 jours et peuvent être distribués même s'ils périssent le jour de la livraison.

Transport des produits sanguins :

- Le moyen d'acheminement des PSL doit être indiqué sur le bon de demande. Le transport des PSL est à charge du client.

Retour à l'UMT :

- Aucun produit sanguin livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du produit ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).

7.3.2 Commande non nominative

Commande :

- Toute commande doit être envoyée à l'adresse email umt.urgences@chuv.ch ou au numéro de fax 021 314 65 97 (formulaire UMT de commande non nominative de produits sanguins et de matériel ou document émis par le client).
- Les commandes de concentrés plaquettaires, de concentrés érythrocytaires irradiés, de concentrés érythrocytaires pédiatriques ou de concentrés érythrocytaires phénotypés doivent être annoncées préalablement par téléphone, de même que les commandes en urgence.
- Les commandes non-urgentes de PSL sont **disponibles** uniquement **entre 10h30 et 12h00**, puis **entre 14h30 et 16h00**.



- Un supplément est facturé pour les livraisons effectuées la nuit (de 19h00 à 7h00), le dimanche et les jours fériés ainsi que pour toute commande de concentré érythrocytaire avec phénotype particulier (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).
- En cas de pénurie de produits sanguins, les responsables de l'UMT se réservent le droit de discuter la commande.

Validité des PSL

- Les CE livrés sont valables au minimum encore 14 jours ou selon entente avec le demandeur. Les CE pédiatriques sont valables 9 jours et peuvent être distribués même s'ils périssent le jour de la livraison.

Retour à l'UMT :

- Aucun produit sanguin livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du produit ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).

7.4 Irradiation de produits sanguins

Contexte et recommandations :

L'irradiation des concentrés érythrocytaires permet la prévention de la réaction post-transfusionnelle du greffon contre l'hôte (TA-GVHD).

Il est conseillé de transfuser les produits sanguins irradiés dans les 24-48h, afin d'éviter une accumulation trop importante de potassium dans la poche.

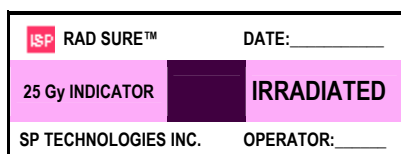
Procédure :

- Les concentrés érythrocytaires sont irradiés au moyen d'un irradiateur Gammacell 3000 Elan (source radioactive : Césium 137).
- La dose est de 25 Gy.

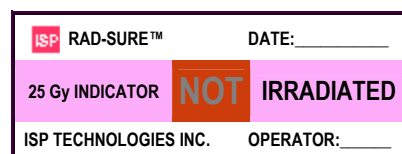
Contrôle :

- Le demandeur est responsable de vérifier que le produit sanguin a été irradié correctement en contrôlant l'étiquette d'irradiation figurant sur le produit sanguin :

Exemple irradié



Exemple non irradié



Facturation:

- Un supplément est facturé par produit sanguin labile irradié (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).

Retour à l'UMT :

- Aucun produit sanguin livré ne peut être retourné à l'UMT (en cas d'anomalie du produit ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT).



7.5 Produits sanguins disponibles à l'UMT

La liste et le prix des produits sanguins ainsi que les conditions générales sont disponibles sur le site Internet TIR CRS SA (www.itransfusion.ch).

Qualification biologique des dons :

- Tous les produits sont déleucocytés, testés et préparés selon les prescriptions T-CH CRS. Pour plus de renseignements, consulter les sites Internet de TIR CRS (www.itransfusion.ch), de T-CH CRS (www.transfusion.ch).

Produits sanguins particuliers :

Concentrés érythrocytaires phénotypés :

- Seuls les phénotypes érythrocytaires demandés sont contrôlés par l'UMT avant la livraison. Les autres phénotypes figurant sur l'étiquette du produit ne sont transmis qu'à titre indicatif et doivent impérativement être recontrôlés avec des anti-séras spécifiques lorsque la transfusion nécessite l'absence d'un antigène particulier (se référer à la liste des prix disponible sur www.itransfusion.ch).
- Pour les patients dont le pourcentage de donneurs compatible est < 5%, anticiper les besoins transfusionnels et adresser une demande soit en contactant le médecin UMT soit en adressant la demande à l'adresse mail medecin.vd@itransfusion.ch, au moins 4 jours à l'avance pour permettre la recherche des donneurs compatibles et la qualification des produits.

Concentrés plaquettaires HLA compatibles :

- Anticiper les besoins transfusionnels et adresser une demande soit en contactant le médecin UMT soit en adressant la demande à l'adresse mail medecin.vd@itransfusion.ch, au moins 4 jours à l'avance pour permettre la recherche des donneurs compatibles et la qualification des produits.



7.6 Identification des produits sanguins

Etiquette ISBT 128

N° de prélèvement

Groupe sanguin ABO RhD, Phénotype Rhésus et Kell

Date de péremption

Type de produit

Antigènes érythrocytaires

Prélèvement : 19 Oct 2017
Préparé et testé selon la loi fédérale sur les produits thérapeutiques ainsi que les prescriptions du T-CH CRS

Interregionale Blutspende SRK AG
Transfusion Interregionale CRS SA
BE: 031 384 23 33
VD: 021 314 65 67
VS: 079 388 25 05

A
RhD NEG
cc dd ee Kell neg

Exp.: 30 Nov 2017 23:59
dd C- c+ E- e+ K-

E3846V00
Concentré éry déleucocyté
Pour transf, dans 100ml SAG-M
Préparé d'une unité de sang complet
Contenu en leucoc $< 1 \times 10^6$ par unité
Vol 276 \pm 75 ml, hématocte 0.6 \pm 0.1
Conserver sans interrup. entre 2 et 6°
Empl. sub. à transf avec filtre 170-200 μ m
Ne pas réutiliser les unités entamées
fabriqué selon L.P.Th, swissmedinfo.ch

Din N
ISBT GOOD SITE 080 RHNEG PRODUCT 070

Identificateur ISBT 128	Pays	Région	Année	N° de série	Flag*	Check digit**
=	H	0160	17	836712	22	☑

- * Utilisé pour les contrôles informatiques de l'étiquetage du produit
- ** Utilisé pour le contrôle de la saisie informatique à l'aide du clavier



7.7 Transport des produits sanguins

Organisation :

- L'organisation et les frais du transport sont à la charge du client (cf conditions générales disponibles sur le site internet TIR CRS SA (www.itransfusion.ch)).

Conditionnement :

- Les produits sanguins sont conditionnés dans des caisses isothermes validées (une par type de produit).
- L'UMT décline toute responsabilité si le client désire utiliser d'autres moyens de conditionnement.

Concentrés érythrocytaires :

- Accompagnés de 4 corps froids (6 pour une grande caisse) .
- La température des corps froids et des caisses isothermes au départ est comprise entre +2 et +4°C.
- Deux corps froids sont placés sous les concentrés érythrocytaires, les autres dessus.

Concentrés plaquettaires :

- Déposés directement dans une caisse isotherme (stockée à température ambiante).

Plasmas frais congelés :

- Accompagnés d'un bloc de glace sèche (qui ne doit pas être manipulé à mains nues).

Contrôles d'entrée :

Le client est responsable de s'assurer entre autres de :

- La concordance entre la commande, la livraison et le bulletin de livraison.
- L'état des produits sanguins (aspect, couleur, conditionnement, étiquetage).
- La durée du transport (l'heure de départ de l'UMT est indiquée sur le bulletin de livraison).

Garanties fournies par l'UMT :

- Avec une température ambiante de 25°C, les concentrés érythrocytaires livrés avec 4 corps froids (ou 6 pour les grandes caisses) restent à une température conforme aux exigences de transport pendant 3 heures.
- Avec une température ambiante de 25°C, les plasmas frais congelés livrés avec de la glace sèche restent à une température conforme aux exigences de transport pendant 3 heures.

Températures conformes à l'arrivée chez le client :

- La température des concentrés érythrocytaires doit être comprise entre +2 et +10°C.
- La température des plasmas frais congelés doit être inférieure à -20 °C.
- La température des concentrés plaquettaires doit être comprise entre +20 et +24°C.

Non-conformité :

- Toute réclamation doit être adressée sous forme écrite (fax, courrier, courriel).
- En cas d'anomalie du produit ou de cas particulier, la situation doit être discutée le plus rapidement possible avec les responsables de l'UMT.

Retour du matériel :

- Les caisses et les corps froids doivent être retournés à l'UMT dans les 48 heures. Dans le cas contraire, le matériel sera facturé au client.



7.8 Traçabilité

Produits livrés par l'UMT :

- Le client est responsable d'appliquer des mesures permettant d'assurer la traçabilité de tout produit sanguin livré par l'UMT (identité du receveur ou destruction).

Produits transférés au CHUV avec un patient :

- Les produits sanguins transférés au CHUV en même temps qu'un patient et non transfusés pendant le transport sont détruits par l'UMT (les conditions d'acheminement n'étant pas contrôlées).
- L'UMT informe le laboratoire fournisseur de ce fait.

7.9 Hémovigilance

Réaction transfusionnelle :

L'établissement en charge du patient doit :

- Informer immédiatement l'UMT de la réaction transfusionnelle (transmission du numéro du produit sanguin par téléphone et par mail).
- Effectuer les investigations nécessaires, afin de préciser la relation de causalité avec le produit sanguin.
- Suivre les recommandations de Swissmedic (www.swissmedic.ch) et déclarer l'incident à l'autorité de surveillance.
- Adresser à l'UMT un tube de sang EDTA du patient et un segment du concentré érythrocytaire, si le concentré érythrocytaire a été testé par l'UMT.



8. Documentation /Archivage

NA

9. Documents liés

Numéro	Titre
NA	

10. Références

Référence (description/titre)
Liste de prix, disponible sur www.itransfusion.ch

11. Annexe

No.	Titre
NA	

12. Suivi des changements

Version	Date d'approbation	Raison du changement (description)
1.0	13.12.2017	Remplace le FORM-102282
2.0	26.02.2018	Ajout au § 7.3.1 et au § 7.3.2 validité des PSL
3.0	06.03.2018	Modification § 7.3.1 et au § 7.3.2 validité des PSL
4.0	11.06.2018	§7.5 correction de l'adresse mail des médecins
5.0	07.06.2019	§7.1, 7.3.2, 7.4 et 7.5 : suppression des prix et renvoi à la liste de prix sur le site internet §7.1 et 7.3 : changement de bon de commande pour bon de demande d'analyses §7.1 : pas de groupe sanguin pour la recherche d'agglutinines froides, modification des échantillons requis pour les agglutinines froides. §7.3.1 : carte de groupe valide précision « de moins de 20 ans » §7.9 : annonce de réaction transfusionnelle par téléphone et par mail.
6.0	Dès approbation	§7.1 : mention de frais en cas de modifications administratives

Elektronische Unterschriften - Signature electronique

Dokumentnummer-Nom du document	SOP-103092
Titel-Titre	UMT-Informationen pour clients externes de l'UMT
Version	CURRENT 6.0

Benutzer - Utilisateur	Datum - Dates	Absicht - Intension
Perruchoud Katia	25/06/2019 09:26:28	Genehmigung QM
Burgener Martin	20/06/2019 17:06:14	QM-Formaldaten überprüft
Corisello Christel	21/06/2019 06:52:14	Freigabe
Huber Marcantonio Denise	21/06/2019 08:23:49	Freigabe